

## CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DE DESERTINES



### 1) → FICHE DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT VOTRE ENFANT :

**NOM :**

**PRENOM :**

**CLASSE :**

**ETABLISSEMENT :**

**NOM DU RESPONSABLE LEGAL :**

**NUMERO D'ALLOCATAIRE(CAF) ou MSA :**

**Mail :**

**ADRESSE :**

**TELEPHONE**

- Domicile :
- Professionnel :

➤ Mon enfant fréquentera l'accompagnement à la scolarité :  
**les mardis de 16h45 à 18h00 les mercredis de 14h15 à 15h30 les vendredis de 16h45 à 18h00**

➤ Mon enfant rentre seul après la séance d'accompagnement :  oui  non

➤ **Au terme de la séance, le responsable légal s'engage à assurer le retour de son enfant.**

➤ **En cas d'absence à l'accompagnement à la scolarité, les parents s'engagent à remplir « un bon d'absence ».**

➤ **La non-implication des familles ou du jeune peut être un motif d'exclusion temporaire ou définitive.**

**La participation annuelle est de 85 €.** La commune de Désertines prendra cette somme en charge pour ses résidents. Pour les jeunes des communes extérieures, cette participation sera sollicitée en fin d'année, déduction faite de l'éventuelle contribution de leur collectivité.

❖ Fait à ....., le .....

**SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :**



## FICHE SANITAIRE

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles durant sa présence au sein du Service Jeunesse.

### Renseignements médicaux :

➤ L'enfant suit-il un traitement médical ?  Oui  Non

➤ Précisez si votre enfant a déjà eu les maladies suivantes :

- Asthme  Oui  Non  
- Allergies  Alimentaires  Médicamenteuses  Non

➤ Indiquez ci-après les difficultés de santé et les précautions à prendre :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ En cas d'accident, je désire que mon enfant soit transporté :

au centre hospitalier  à la clinique

➤ En cas d'impossibilité pour vous joindre en vue d'une intervention chirurgicale ou médicale urgente, j'autorise le responsable à agir en mon nom et place auprès d'un praticien qualifié.

oui  non

➤ Je déclare sur l'honneur que mon enfant est couvert par une assurance.

➤ Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du service à prendre, le cas échéant, toutes mesures ( traitement médical, hospitalisation ou intervention chirurgicale ) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

**DATE :**

**SIGNATURE :**

## 2) DEFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE



Depuis 2002, ce dispositif labellisé « CLAS » par **l'Inspection Académique et la Caisse d'Allocations Familiales** a vu le jour au sein du Service Jeunesse municipal, soutenu par les associations des « Parents d'Elèves » ( FCPE et PEEP ). Celui-ci se nomme : « accompagnement à la scolarité ».

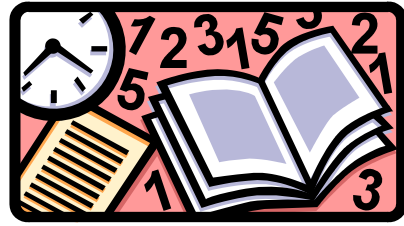
**→ On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir leur scolarité.**

L'objectif est donc d'apporter une aide aux élèves de quatrième et de troisième dans les matières où ils rencontrent des difficultés et par la même de répondre à la demande des familles. Cette aide sera bien sûr ajustée aux besoins identifiés de chaque jeune. Nous proposerons des stratégies diversifiées pour accompagner le jeune :

- acquérir des méthodes de travail, d'organisation
- élargir les centres d'intérêts ( par le biais d'ateliers ponctuels )
- promouvoir les apprentissages
- ouvrir sur des ressources culturelles, sociales ...
- renforcer leur autonomie
- valoriser les acquis ...

Cette aide aux devoirs sera encadrée par des formateurs et d'éventuels bénévoles. Ce dispositif, gratuit pour les jeunes de la commune, reçoit pour son fonctionnement des subventions de la commune de Désertines, la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. Pour information, le **coût moyen de cette action par jeune s'élève à 392 €.**

➤ Notre projet vise à renforcer les échanges, développer les contacts aussi fréquents que possible entre la famille, les enseignants, les accompagnateurs de l'aide aux devoirs, la municipalité et les jeunes. Donc pour faciliter la communication entre chaque partenaire, nous mettons en place un « **JOURNAL DE BORD** » où pourront être notés les absences, les difficultés rencontrées, les prises de rendez-vous ou autres ...



### 3) LES REGLES DE VIE



L'Accompagnement à la scolarité joue un rôle de complément et de partenaire de l'Ecole. Cette action a lieu en dehors du temps scolaire. Elle est centrée sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. **Pour le bon déroulement des séances, nous proposons un certain nombre de règles de vie :**

#### Chaque jeune s'engage à :

- respecter ses camarades
- respecter les formateurs
- respecter l'environnement, le matériel
- les horaires
- les consignes
- apporter les livres et cahiers nécessaires à l'apprentissage
- sortir « le journal de bord » à chaque début de séance
- être acteur ou impliqué durant ce temps de travail

⇒ **En cas de non-respect de ces règles de vie, des sanctions pourraient être prises à l'égard du jeune « indiscipliné » ou « irrespectueux ».**

Date :

Signature du jeune :

## **4) LE CONTRAT ENTRE LES PARTENAIRES**



### **◆ La famille s'engage à :**

- encourager son enfant dans cette démarche : fréquence régulière et fourniture du matériel nécessaire)
- signaler et noter toute absence
- respecter les horaires
- participer aux réunions : bilan intermédiaire et bilan de fin de dispositif
- participer aux réunions organisées sur le thème de la parentalité
- s'informer auprès des formateurs en cas de besoin et répondre à leurs sollicitations.
- à participer aux séances, ponctuellement.

### **◆ Le Collège s'engage à :**

- diffuser le questionnaire au sein de l'établissement
- nous soutenir et nous accompagner pour une meilleure efficacité
- renforcer les échanges entre la famille, le jeune, les accompagnateurs et la municipalité ( ex : participation aux réunions du dispositif )

### **◆ Les formateurs s'engagent à :**

- être à l'écoute, disponible et établir une relation de confiance entre le jeune, la famille, le collège et la municipalité
- encourager, suivre et accompagner la progression de chaque adolescent
- proposer des actions centrées sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être
- proposer des outils ( aide méthodologique, accès à l'information, aide à la mémorisation, meilleure organisation...)

### **◆ La Mairie s'engage à :**

- assurer le suivi du dispositif entre les différents partenaires
- veiller au bon déroulement de l'action tout en mettant en œuvre les moyens humains, matériel et financiers nécessaires
- être à l'écoute des familles et des jeunes, évaluer leur satisfaction
- rédiger un bilan annuel de l'action

#### **Date :**

La Famille,

Les formateurs,

#### **Signatures**

L'Etablissement scolaire,  
Mme Catherine Bonnet -Ferreira

L'Adjoint chargé à la Jeunesse et aux Sports  
M. Jonathan Da Silva

**ABSENCE**

Mon enfant .....sera absent à l' accompagnement à la scolarité le  
.....

Motif de l'absence :  
.....  
.....

A ....., le .....  
Signature du responsable légal, Signature de l'accompagnateur

**ABSENCE**

Mon enfant .....sera absent à l' accompagnement à la scolarité le  
.....

Motif de l'absence :  
.....  
.....

A ....., le .....  
Signature du responsable légal, Signature de l'accompagnateur

**ABSENCE**

Mon enfant .....sera absent à l' accompagnement à la scolarité le  
.....

Motif de l'absence :  
.....  
.....

A ....., le .....  
Signature du responsable légal, Signature de l'accompagnateur

**ABSENCE**

Mon enfant .....sera absent à l' accompagnement à la scolarité le  
.....

Motif de l'absence :  
.....  
.....

A ....., le .....